



Genève, le 5 novembre 2012

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

Référendums « Rubik » Le Conseil d'Etat entérine les mesures prises par la chancellerie d'Etat et lui exprime sa pleine confiance

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du rapport interne présenté par la chancellerie d'Etat. Une enquête a été menée au service des votations et élections à la suite de l'envoi des signatures contre les accords « Rubik ». Le rapport confirme qu'une erreur humaine a été commise, malgré les procédures existantes.

Cette erreur était susceptible d'avoir de lourdes conséquences, c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat approuve les mesures de réorganisation interne prévues pour renforcer l'efficacité de la chancellerie. Le Conseil d'Etat soutient par ailleurs l'initiative de la chancellerie d'Etat de solliciter la Cour des comptes pour un audit de gestion du service des votations et élections. Cet audit a pour objectif de s'assurer que les procédures, les ressources et le contrôle interne répondent aux exigences en la matière.

Pour le surplus, le Conseil d'Etat rappelle que les seules signatures genevoises, tant pour les référendums concernant l'Allemagne, que l'Autriche et le Royaume-Uni, n'auraient pas suffi à les faire aboutir.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat tient à exprimer son entière confiance en la chancellerie d'Etat.

Pour tout complément d'information :

M. Pierre-François Unger, président du Conseil d'Etat, ☎ 022 546 88 00.